

Mieux connaître les nouveaux arrivants du Pays de Châlons

En partenariat avec la Région Champagne-Ardenne et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), le Pays de Châlons a contribué à la réalisation d'une enquête auprès des nouveaux arrivants de mars à mai 2012. L'objectif était de mieux connaître le profil et les motivations des personnes qui s'installent sur les territoires champardennais afin d'orienter les politiques d'accueil et de maintien de la population.



Horizons communs

JOURNAL DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

WWW.PAYSDECHALONSENCHAMPAGNE.COM • N°4 • JUIN 2013

Quelle image ont les nouveaux habitants du territoire ?

■ 84 % des nouveaux arrivants ont une image plutôt positive de leur commune, et de manière générale plus positive que lorsqu'ils s'y sont installés. Le cadre de vie est jugé plutôt agréable.

■ Environ 53 % des nouveaux arrivants se disent attachés à leur nouveau territoire de résidence. En général, les nouveaux arrivants venus pour des raisons professionnelles sont moins attachés à leur nouvelle commune de résidence que les nouveaux arrivants installés pour des raisons résidentielles.

→ Malgré cette perception plutôt positive, 52 % des nouveaux habitants de l'agglomération et 38 % des nouveaux habitants du pays souhaitent déménager au cours des 5 prochaines années. La motivation pour rester ou pour partir est avant tout professionnelle, mais la deuxième raison évoquée par les nouveaux arrivants souhaitant partir d'ici 5 ans est l'envie de changer d'environnement et de cadre de vie.

Quelles sont les motivations d'installation des nouveaux ménages ?

■ Le motif professionnel, et notamment l'embauche, est la première raison pour laquelle les ménages sont venus s'installer dans la Communauté d'agglomération de Châlons (motif cité à 57 %).

■ Sur le territoire du Pays hors agglomération, c'est le motif résidentiel, et notamment l'accès à la propriété et la recherche de plus d'espace, qui est le plus cité par les nouveaux ménages (58 %).

→ C'est dans les communes périurbaines que les nouveaux ménages s'installent prioritairement pour une raison résidentielle, s'expliquant par des prix du foncier et de l'immobilier plus attractifs que dans les communes urbaines. Dans les communes rurales, le motif d'installation est majoritairement professionnel.

Que nous apprend cette enquête ?

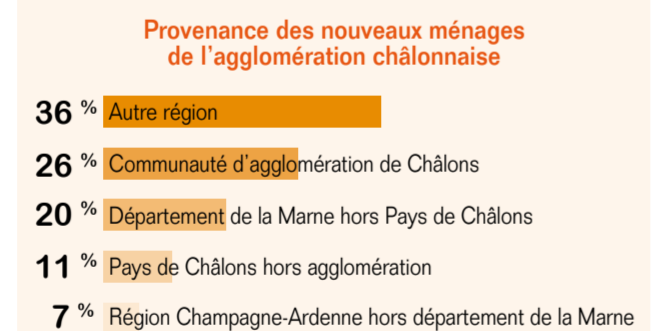
Sur les 40 330 ménages du Pays de Châlons en 2008, près de 23 % sont des nouveaux ménages, c'est-à-dire ayant emménagé dans leur commune au cours des 5 années précédant leur recensement. Quel est le profil de ces nouveaux ménages ? D'où viennent-ils ? Pourquoi se sont-ils installés sur le territoire ? Quelle image ont-ils du territoire ? Autant de questions auxquelles l'enquête apporte des éléments de réponse...

Quel est le profil des nouveaux ménages ?

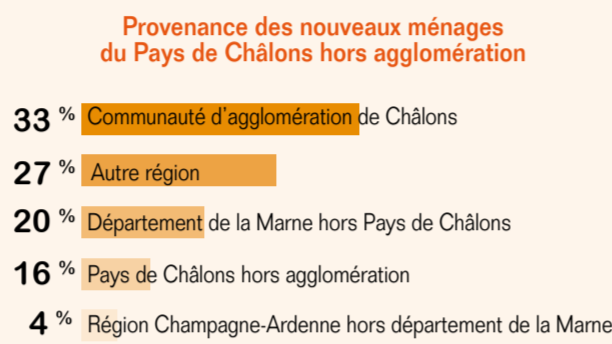
- Dans la communauté d'agglomération, la majorité des nouveaux ménages est composée de personnes seules. L'âge moyen des nouveaux arrivants est de 37 ans contre 49 ans dans la population « stable » (installée depuis plus de 5 ans). 77 % des nouveaux ménages sont des actifs avec emploi et ils sont de manière générale plus diplômés que les ménages stables.
- Dans le Pays de Châlons hors agglomération, la majorité des nouveaux ménages sont des couples avec enfants également plus jeunes que les ménages « stables ». 90 % de ces nouveaux ménages sont des actifs avec emploi et sont également davantage diplômés que les ménages stables.
- De manière globale, les nouveaux ménages du territoire sont plus jeunes et plus diplômés que les ménages stables. Ils sont aussi plus nombreux à disposer d'un emploi.

D'où viennent les nouveaux ménages ?

• Alors que l'agglomération châlonnaise attire une grande part de ses nouveaux arrivants hors de la Champagne-Ardenne (36 %), on constate que la mobilité résidentielle se pratique également sur des distances plus courtes, puisque 37 % des nouveaux ménages résidaient auparavant dans une autre commune du Pays de Châlons, y compris de l'agglomération.



• En dehors de l'agglomération châlonnaise, le Pays attire beaucoup plus de ménages de provenance locale, puisque 49 % de ses nouveaux ménages proviennent du territoire du pays ou de l'agglomération. Il attire en revanche moins de personnes provenant de l'extérieur de la région (27 %).



→ Ces données illustrent l'importance des flux de populations à l'intérieur du Pays. L'exploitation des résultats à l'échelle de la Champagne-Ardenne confirme que seulement 1/3 des nouveaux emménagés viennent de l'extérieur de la région. Parmi les 2/3 qui habitaient déjà la région, 10 % ont changé de département et 58 % ont emménagé à l'intérieur même de leur département de résidence. On observe que 23 % des « extra-région » sont nés en Champagne-Ardenne et que 81 % d'entre eux sont revenus dans leur département de naissance.

Quels sont les modes d'habiter et de travailler des nouveaux habitants ?

- 29 % des nouveaux ménages venus s'installer dans l'agglomération résident dans une maison et 25 % sont propriétaires. Ces taux sont bien plus importants sur le reste du territoire du Pays, puisque 81 % des nouveaux ménages résident dans une maison et 46 % sont propriétaires.
- Dans l'agglomération, 47 % des nouveaux ménages travaillent dans la commune où ils se sont installés et au total 77 % des nouveaux ménages travaillent sur le territoire de l'agglomération. En revanche, à l'échelle du Pays hors agglomération, 33 % des nouveaux ménages travaillent à Châlons et 64 % travaillent en dehors du Pays.
- Cette situation de dissociation entre les lieux d'habitat et les lieux de travail induit un nombre important de déplacements quotidiens, ayant des conséquences en termes de coût pour les ménages et en termes d'émission de gaz à effets de serre.

En conclusion

Si le territoire est attractif, à la fois pour des raisons professionnelles pour les personnes venant de l'extérieur du territoire, et pour des raisons résidentielles pour les personnes résidant déjà sur le territoire, cette attractivité est encore fragile. Les acteurs locaux devront donc s'appuyer sur ces éléments de conclusion pour orienter les politiques d'accueil des populations et mettre en place des mesures qui contribueront à renforcer l'attractivité du territoire.

Retrouvez les résultats complets de l'enquête pour la Communauté d'agglomération, le Pays de Châlons, le Département de la Marne et la Région Champagne-Ardenne sur le site Internet du Pays de Châlons à la rubrique « les observatoires » (www.paysdechalonseenchampagne.com)

ENQUÊTE AUPRÈS DES NOUVEAUX MÉNAGES INSTALLÉS DANS LE PAYS DE CHÂLONS

9 421
C'EST LE NOMBRE DE NOUVEAUX MÉNAGES INSTALLÉS DEPUIS MOINS DE 5 ANS DANS L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU PAYS (INSEE 2008)

SOIT 23 %
DES MÉNAGES DU TERRITOIRE

LEUR PROFIL

- 36 % des nouveaux ménages sont des couples avec enfant(s) et 33 % des personnes vivant seules
- 53 % des nouveaux arrivants ont entre 25 et 39 ans
- 81 % des nouveaux arrivants sont des actifs en emploi

LEUR PROVENANCE ET LEUR DESTINATION

Parmi les nouveaux ménages :

- 41 % proviennent d'une autre commune du pays
- 20 % proviennent du reste du Département de la Marne
- 6 % proviennent du reste de la Région Champagne-Ardenne
- 33 % proviennent de l'extérieur de la région
- 69 % de nouveaux ménages s'installent dans une commune de l'agglomération châlonnaise, dont 73 % dans la ville de Châlons

LEURS MOTIFS D'INSTALLATION SUR LE TERRITOIRE

- 55 % des nouveaux ménages citent la raison professionnelle
- 41 % des nouveaux ménages citent la raison résidentielle
- 38 % nouveaux ménages citent la raison familiale

LEUR IMAGE DU TERRITOIRE

- 84 % des nouveaux ménages ont une image positive de leur nouvelle commune d'installation
- 53 % des nouveaux ménages se disent attachés à leur nouvelle commune
- 48 % des nouveaux ménages envisagent de changer de commune dans les 5 prochaines années

EDITO

Vivre et travailler au pays !

Né dans les années 60, avec l'idée de défendre une vision décentralisée du développement et de l'aménagement du territoire prenant en compte les spécificités locales, les besoins et les aspirations des habitants, ce slogan peut aujourd'hui paraître démodé dans un paysage économique profondément marqué par la mondialisation. L'enquête conduite par les territoires champardennais sur la problématique de l'accueil et du maintien de la population apporte sur ce point un éclairage intéressant. Elle vient tout d'abord mettre en lumière une dynamique démographique caractérisée par la mobilité croissante des individus pour des raisons liées à l'emploi, au logement ou au rapprochement familial. Ces mobilités concernent tous les territoires (urbains, périurbains et ruraux), tous les âges et toutes les catégories de population (étudiants, actifs, retraités, ménages avec enfant(s) ou familles monoparentales). Il en résulte des projets de vie qui vont différer selon les individus avec des attentes diverses sur l'offre d'activités et d'emplois, de logements et de services. Sur tous ces aspects, c'est bien le territoire d'accueil qui est interpellé et qui doit se positionner pour favoriser la venue de ces nouveaux ménages, leur donner envie d'y rester sans oublier bien sûr de satisfaire les attentes des ménages installés durablement. A l'heure où l'on évoque de plus en plus la notion d'indicateur de bien-être pour mesurer l'attractivité des territoires, l'affirmation du « bien vivre dans nos territoires » reste plus que jamais d'actualité. Pour favoriser l'accueil et le maintien de la population, plusieurs axes de travail ont été identifiés qui portent notamment sur l'image, l'amélioration des mobilités, l'urbanisme durable et l'équipement numérique. Au-delà de leur prise en compte dans le SCoT, ces sujets font ou vont faire l'objet de projets concrets, détaillés dans ce numéro, et sont au centre des réflexions menées par le conseil de développement du Pays de Châlons.

Jacques JESSON, président

LE PAYS EN ACTION

Une échelle inédite pour réfléchir sur la mobilité pour tous

Une étude a été lancée en mars 2013 visant à identifier les pistes d'actions pour optimiser les déplacements des personnes sur les bassins de vie rémois, sparnacien, et châlonnais.

Le Pays de Châlons-en-Champagne s'est associé aux Pays de Reims et d'Epervay, aux Communautés d'agglomération Reims Métropole et Cités en Champagne et au Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, soit au total six collectivités, pour mener une étude conjointe sur la mobilité. Conduite en partenariat avec l'Etat, la Région Champagne-Ardenne, le Département de la Marne et l'ADEME, cette étude prend donc en compte un vaste périmètre rassemblant une population de 471 800 habitants (Insee 2009) répartis dans 355 communes qui sont à l'origine de nombreux déplacements quotidiens. L'étude vise à mieux connaître les pratiques de déplacements, à recenser l'offre de transports en commun et sa corrélation avec la demande, et à préciser, par bassins de transport, les besoins non couverts. Concrètement, l'étude traitera des déplacements internes au « triangle mainais » et des liaisons vers l'extérieur. Développée sur une durée de 10 mois et rythmée par des réunions de travail

avec les techniciens et les élus des six collectivités, ainsi qu'avec les partenaires et les acteurs du transport, cette étude sera conclue en décembre prochain par la proposition de pistes d'actions réalistes déclinées selon les différents secteurs géographiques et selon les types de déplacements (utilitaire, loisirs, travail, etc.). Le 1^{er} comité de pilotage, réuni le 25 mars dernier au siège du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, a permis d'officialiser le lancement de l'étude et de présenter la méthode de travail qui s'appuiera sur des analyses statistiques, des entretiens avec les acteurs du transport, des enquêtes et l'utilisation d'outils cartographiques. Chacun s'est accordé pour souligner l'importance et l'intérêt de cette étude dans un contexte de hausse constante du coût des énergies et de multiplication et d'allongement des déplacements. La mobilité, qui est une liberté fondamentale des individus, peut être remise en cause pour les ménages les plus fragiles lorsque



se cumulent les incidences des dépenses énergétiques liées au logement et aux déplacements. Afin de communiquer sur ces enjeux, une réunion de restitution de l'étude auprès du grand public sera organisée en fin de mission sur chacun des territoires associés. Les prochains numéros de ce journal vous feront part des avancées et résultats de l'étude. Pour en savoir plus : contact : a.benoit@audc51.org www.paysdechalonseenchampagne.com

Le festival War On Screen est lancé !

Le 28 janvier dernier, La Comète et le Pays de Châlons ont officialisé la première édition de ce projet artistique et culturel unique en son genre dans le paysage international.

Les présidents du Syndicat mixte du Pays de Châlons, de Cités en Champagne et des Communautés de communes de la région de Suippes et de la région de Mourmelon ont annoncé la première édition du Festival International de Cinéma «War on Screen» qui se déroulera du 2 au 6 octobre 2013. Ce festival, créé et porté par La Comète, Scène nationale de Châlons-en-Champagne, et parrainé par l'acteur-réalisateur Albert Dupontel, a pour ambition de couvrir tous les liens entre guerre et cinéma et de s'intéresser au monde de l'image animée dans son ensemble marqué par un fort développement des nouveaux médias tels que jeux vidéo et Internet. Le festival proposera deux compétitions internationales (longs et courts-métrages), des cartes blanches, des rétrospectives, des thématiques, des hommages, des archives, films, documentaires, séries TV, jeux vidéo...

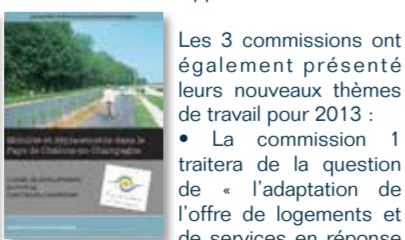
A l'invitation du Syndicat mixte, près de 200 élus du pays châlonnais ont été accueillis le 12 février à La Comète pour une soirée de présentation du projet de festival. Philippe Bachman, Directeur de La Comète et Délégué général du festival a souligné les partenariats à développer avec les collectivités locales et le tissu associatif du pays châlonnais afin d'impliquer le plus largement possible les habitants. Il a également indiqué que les films traitant de la guerre ne font pas l'apologie de la violence. Le propos du Festival War on Screen est avant tout de donner l'occasion de réfléchir sur les conflits du monde pour mieux en comprendre les ressorts humains, politiques, militaires, sociaux ou économiques et ainsi favoriser l'idée et l'enseignement de la paix. Pour en savoir plus : contact : jm.chone@audc51.org www.paysdechalonseenchampagne.com et www.waronscreen.com

Le Conseil de Développement poursuit ses réflexions

Lors de l'assemblée générale du Conseil de Développement du 7 mars dernier, son président Pascal Collard et les présidents des trois commissions de travail ont dressé un bilan de la première année d'activité. Ils ont souligné que, malgré une communication insuffisante sur son existence et son activité et un taux de participation perfectible, le conseil de développement a permis d'initier la création d'un réseau d'acteurs et une dynamique de réflexion

encourageante pour la suite. Bien installé dans son rôle de laboratoire d'idées situé à mi-chemin entre prospective et proximité, le conseil de développement a réussi à susciter une réelle motivation de ses membres les plus actifs à travers une méthode de travail participative, une démarche ouverte à la pluralité des avis et une indépendance d'esprit nécessaire à la construction de propositions concrètes.

Les rapports des commissions pour l'année 2012, qui portent sur « la mobilité et les déplacements », « la protection et la mise en valeur du petit patrimoine » et « le développement des circuits courts alimentaires » sont consultables sur le site Internet du Syndicat mixte à la rubrique « conseil de développement ».



Les 3 commissions ont également présenté leurs nouveaux thèmes de travail pour 2013 :

- La commission 1 traitera de la question de « l'adaptation de l'offre de logements et de services en réponse au vieillissement de la population ».
- La commission 2 déclinera le travail de 2012 sur le petit patrimoine sous la forme d'un « projet touristique global combinant hébergement,

animations et découverte du patrimoine ».

- La commission 3 envisagera les solutions pour conforter et mettre en valeur la trame verte et bleue du Pays de Châlons ».

Si vous souhaitez contribuer aux travaux d'une de ces commissions, adressez votre demande à : Pascal COLLARD AUDC - 13 rue des Augustins CS 60013 51005 Châlons-en-Champagne Cedex

Pour en savoir plus : contact : p.godart@audc51.org www.paysdechalonseenchampagne.com

Dernière ligne droite pour le SCoT !

2013 est l'année décisive pour le SCoT du Pays de Châlons : après plusieurs années de travail pour élaborer le diagnostic territorial, construire un projet de territoire et réfléchir aux orientations qui seront ensuite traduites dans les documents d'urbanisme locaux, la finalisation du SCoT devrait conduire à l'arrêt d'un projet de schéma d'ici la fin de l'année 2013.

Afin d'accompagner les élus et acteurs locaux dans leurs prises de décisions pour le développement futur du territoire, le syndicat mixte a organisé fin 2012 des séminaires d'information sur les grands enjeux « Grenelle » tels que la consommation économe de l'espace et l'aménagement numérique du territoire. Voici un retour synthétique sur ces séminaires...

Consommer moins et mieux l'espace

En partenariat avec les services de l'Etat, le Syndicat mixte a organisé le 26 octobre 2012 à Recy, un séminaire d'information portant sur les enjeux d'un développement urbain plus durable et plus économe de l'espace, réunissant près d'une centaine de personnes : élus, techniciens des collectivités, partenaires associés à la démarche SCoT...

Ce que disent les lois Grenelle I et II

Pierre MIQUEL, responsable du pôle planification territoriale stratégique au Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement a rappelé que l'un des objectifs majeurs du SCoT est de lutter contre l'étalement urbain et de gérer l'espace de manière économe. Il en résulte deux obligations auxquelles le SCoT doit répondre :

- analyser la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur les 10 dernières années avant l'approbation du SCoT,
- définir un objectif chiffré de consommation d'espace pour les 10 ou 15 années à venir.

Ce qui se passe dans le Département

Les analyses réalisées par la Direction Départementale des Territoires de la Marne montrent qu'entre 2000 et 2006, les surfaces artificialisées ont augmenté de près de 1 200 ha au détriment des surfaces agricoles et ce malgré une croissance démographique très modérée.

Ce qui se passe dans le Pays de Châlons

Les études de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération et du pays de Châlons situent la consommation d'espace du territoire entre 2000 et 2008 à 770 ha, dont 236 ha ont été artificialisés pour accueillir de l'habitat.

Comme à l'échelle départementale, cette consommation n'est pas synonyme de croissance de la population et traduit essentiellement les conséquences du desserrement urbain vers les secteurs péri-urbains et ruraux. Cette dynamique démographique particulière, reposant sur les migrations des habitants au sein des territoires champardennais profite essentiellement aux communes de moins de 1 000 habitants et s'exerce au détriment des pôles urbains (10 des 14 plus grandes villes de la Région Champagne-Ardenne se dépeuplent).

Cette dynamique démographique est porteuse d'une plus grande consommation d'espace agricole, d'une multiplication et d'un allongement des déplacements quotidiens et d'une tendance au déséquilibre de la structuration du territoire

avec le risque d'une perte de vitalité du pôle urbain central.

Des documents d'urbanisme locaux plutôt optimistes

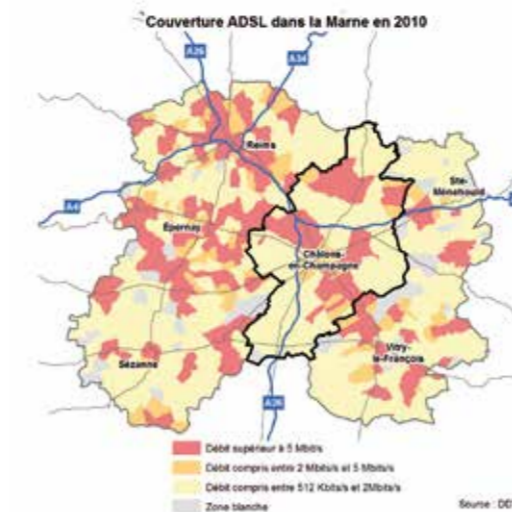
Le périmètre du SCoT présente la particularité d'être bien couvert en documents locaux d'urbanisme (cartes communales, POS et PLU). Toutefois, le rapport entre les surfaces déjà occupées par l'habitat à l'échelle du SCoT (2 540 ha) et les zones d'urbanisation future des documents d'urbanisme (1 600 ha) montre une capacité de développement largement supérieure au regard des besoins pour l'accueil et le maintien de la population à l'horizon du SCoT, soit 2025. Cette vision très optimiste du développement ne concerne heureusement pas toutes les communes. Elle est parfois le fait de documents anciens élaborés sur la base de tendances démographiques surévaluées. Elle est également souvent nourrie par les craintes liées aux phénomènes de rétention foncière. ■

L'enjeu pour le SCoT est donc double

- Rechercher une meilleure cohérence avec la réalité des besoins démographiques du territoire,
- Veiller au confortement de l'armature urbaine dans une logique de développement équilibré de chacun des secteurs géographiques.

■ QU'EST-CE QUE... « l'étalement urbain » ?

Selon l'Agence Européenne de l'Environnement, l'étalement urbain « se manifeste dans une zone donnée lorsque le taux d'occupation des terres et la consommation de celles-ci à des fins d'urbanisation sont plus rapides que la croissance de population sur une période de temps déterminée ».



à noter

➔ Retrouvez les comptes rendus plus détaillés des séminaires ainsi que les présentations des intervenants sur le site Internet du Pays de Châlons

www.paysdechalonsenchampagne.com, rubrique « téléchargement ».

➔ Des réunions publiques de concertation avec la population pour échanger sur l'avenir du territoire

Dans le cadre de la finalisation du SCoT du Pays de Châlons, le Syndicat mixte souhaite associer la population afin de présenter et soumettre au débat le projet de SCoT. Il prévoit ainsi plusieurs réunions publiques de concertation, qui auront lieu en septembre 2013

Ces rendez-vous seront annoncés dans les journaux locaux et sur le site Internet du Pays de Châlons www.paysdechalonsenchampagne.com.

>> Tenez-vous informés de ces réunions afin de participer aux échanges sur les grandes orientations d'aménagement de votre territoire !

Relever le défi du numérique

En quelques années, le numérique a bouleversé en profondeur tous les secteurs d'activités et bien des usages sont encore à venir. Avec la loi Grenelle 2, l'élaboration du SCoT est désormais l'occasion de traiter la question des réseaux de communications électroniques dans un souci de développement équilibré du territoire. C'est donc pour sensibiliser les élus et acteurs du développement territorial que le Syndicat mixte a organisé le 29 novembre 2012, à Châlons-en-Champagne, un séminaire sur les enjeux de l'aménagement numérique des territoires.

Des besoins grandissants de bande passante

Comme l'a souligné Arnaud ROUILLY, Directeur de projet au Point d'Appui National de l'Aménagement Numérique des Territoires, les évolutions très rapides des utilisations d'Internet nécessitent toujours plus de débit. Si les tendances se poursuivent, le besoin à l'horizon 2015/2016 sera 10 fois supérieur au débit moyen actuel.

L'utilisation du réseau cuivre peinera de plus en plus à répondre à ces besoins. Par ailleurs, même dopé par la montée en débit (augmentation du débit disponible pour les utilisateurs en rapprochant de leur logement le site d'injection du signal dans le réseau cuivre permettant la fourniture des services haut débit), le fil de cuivre présente l'inconvénient majeur de connaître un affaiblissement du signal en fonction de l'éloignement de la source et crée de fait une inégalité des territoires en termes d'accès à Internet.

Le déploiement de la fibre optique devient donc un véritable enjeu pour répondre aux besoins actuels et futurs des usagers. Cette technologie permet d'assurer le même niveau de service et la même capacité de débit à l'ensemble des personnes desservies par la fibre au sein d'un territoire. Elle est donc garante d'une égalité d'accès au service Internet.

Un territoire inégalement desservi

La notion de haut débit peut être interprétée comme un débit permettant un confort d'utilisation satisfaisant pour

les usages courants à l'époque considérée. De ce point de vue, certains secteurs du Pays de Châlons doivent composer avec un débit compris entre 1 et 2 Mbits/s avec des performances qui se dégradent significativement aux heures de pointe. Il y a donc sur le territoire un vrai enjeu autour de la desserte numérique et un vrai risque de fracture avec des débits insuffisants pour les acteurs économiques, les collectivités et les particuliers.

Les différents intervenants de la table ronde de ce séminaire, qu'ils soient représentants du milieu agricole, économique, éducatif, ont bien souligné l'importance du Très Haut Débit pour toutes les activités et le risque que représenterait un retard dans l'équipement du territoire pour son développement et son attractivité.

Les suites à donner aux enseignements du séminaire

Face à ces constats, l'ensemble des intervenants a mis en évidence le rôle majeur des collectivités. Les communes et leurs groupements doivent anticiper au maximum l'avenir et préparer le déploiement du Très Haut Débit en termes d'infrastructures, de services et d'usages. Cela passe par une bonne connaissance des réseaux, des besoins des usagers et une prise en compte du numérique dans les documents d'urbanisme.

Afin d'assurer la coordination entre le SCoT et le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Marne, en cours d'élaboration par le Conseil général, le Syndicat mixte a décidé de mettre en place un groupe de travail spécifique. ■

■ QU'EST-CE QUE... « l'Aménagement Numérique des Territoires (ANT) » ?

« L'aménagement numérique des territoires recouvre la question du numérique avec les aspects technologiques et celle de l'aménagement du territoire qui soulève les enjeux d'économie territoriale, de gouvernance et de planification. Il faut distinguer le déploiement des réseaux (infrastructures), ce qu'ils permettent (les services) et enfin comment ils sont utilisés par la population (les usages) ».

 Pour en savoir plus sur la démarche SCoT contact : jm.chone@audc51.org www.paysdechalonsenchampagne.com